

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL ENVIRONNEMENTAL MIDI-PYRENEES



MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014

AVIS « CULTURE ET LIEN SOCIAL »
RAPPORTEURE : VALENTINE BOE

Après son Avis de 2006 sur la culture et celui de 2013 sur la vulnérabilité économique et sociale, le CESER Midi-Pyrénées a adopté en assemblée plénière du 12 Novembre 2014 un nouvel avis sur la culture comme porte d'entrée privilégiée pour créer du lien social, l'enjeu étant de passer du droit à la culture aux droits culturels. Ainsi, le CESER a acquis la conviction que la dimension de création de lien social doit être la préoccupation de tous les acteurs qui interviennent dans les secteurs culturels et socio-culturels. Le CESER prône surtout un changement de regard pour lire les apports des actions culturelles et choisir celles qui pourraient être soutenues financièrement. En ce sens, le CESER propose une méthodologie et encourage à la rédaction d'une **Charte des Valeurs partagées** rédigée collectivement par l'ensemble des acteurs permettant ainsi d'échanger et de partager leurs visions du monde, tout en intégrant l'approche multidimensionnelle et inclusive de la culture que le CESER a explicitée dans l'Avis.

Les éléments de contenus de la Charte retenus par le CESER

- Adopter une **définition de la culture multidimensionnelle et inclusive**, comme on peut la retrouver dans la définition de la Déclaration de Fribourg.
- **Mettre la personne au centre et en position d'acteur**
- Garantir que l'action culturelle soit la **juste réciprocité des apports** entre ces identités culturelles .
- Reconnaître les interactions entre les diversités culturelles et **garantir la liberté à chacun de vivre son identité culturelle**
- Chercher via l'action culturelle à **augmenter, réhabiliter ou restaurer les capacités des personnes**.
- Inclure **les principes démocratiques, les valeurs républicaines et de la laïcité** dans la mise en application des droits culturels,
- Favoriser des **politiques publiques transversales**
- Mettre en place **une évaluation qualitative partagée avec les acteurs culturels et avec les publics**

Les préconisations du CESER

- **l'organisation d'« ateliers de parcours »** accueillant les témoignages d'itinéraires singuliers vers plus de liberté, de dignité, de capacité.
- **la mise en place des conditions pour favoriser les échanges entre les différents acteurs**. Les acteurs associatifs, qui doivent être considérés comme des partenaires dans la co-construction des politiques culturelles.
- la mise en place de formations pensées dans l'optique des droits culturels en direction de tous les acteurs intervenant auprès des publics).
- La nécessaire **évaluation qualitative et partagée des projets culturels**.
- **l'appropriation des actions, au moyen de projets participatifs permettant aux personnes d'être acteurs de leur propre culture est indispensable**.
- **L'amélioration de l'accessibilité à l'offre culturelle**, tant sous l'angle de la réduction des disparités territoriales que par rapport à l'amélioration de l'accessibilité des événements et lieux culturels.
- Le **renforcement de la concertation entre les financeurs de la culture et l'insertion d'une clause « lien social »** dans le soutien de la Région aux structures culturelles et aux festivals, pour la passation des marchés publics.

Pour le CESER, il est essentiel et vital de placer les questions culturelles au cœur des débats et des discussions, pour engager une réflexion sur ce qui peut rapprocher les citoyens. Or, aujourd'hui, ces questions sont marginalisées, considérées comme secondaires : les moyens consacrés aux politiques culturelles sont réduits au point que les acteurs culturels craignent pour leur survie. Cela nécessite des choix politiques qui affirment le rôle central de la culture et son rôle prioritaire en matière de lien social.